

ANNEXE A - Commerces admissibles

La nouvelle entreprise doit exercer l'un ou l'autre des usages prévus dans les classes d'usages suivantes du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement de la Ville de Lévis :

C101 – Restauration (restaurant, prêt-à-emporter, etc.)

C113 – Sport, loisirs et jeux intérieurs seulement, cinéma, théâtre de 750 places assises et moins

C500 – Bar, brasserie (incluant micro-brasserie, bistro-brasserie) ou discothèque

C900 – Produits alimentaires (dépanneur, épicerie, boucherie, pâtisserie, boulangerie, fromagerie, poissonnière, fruiterie, produits naturels, confiserie, crèmerie, liqueurs et alcools, chocolaterie, etc.)

C901 – Vêtements et accessoires

C904 – Articles de loisir et de divertissement intérieur, articles personnels

C905 – Produits de décorations, d'artisanat, d'animation de fêtes, fleurs, œuvres d'art, antiquités, trophées

C906 – Produits intérieurs pour bâtiments

C907 – Articles de sport, de jouets et animaux de maison (vélo, plein air, chasse et pêche, jouets, animalerie, etc.)

C909 – Quincaillerie, centre jardins, luminaires

Voici à titre indicatif quelques exemples de commerces répondant aux besoins des résidents du secteur :

- 1- Librairie, joujouthèque en revente de produits usagés
- 2- Friperie (femmes et enfants)
- 3- Service de restauration complète (pizzeria, bistro-brasserie, etc.)
- 4- Produits alimentaires spécialisés
- 5- Boutique de décoration et accessoires pour la maison
- 6- Coop d'outillage

Exclusion

Sont exclues, les entreprises :

- Déjà en opération sur le territoire de Lévis et qui se relocalisent à Lévis ;

- Qui seront en opération moins de 9 mois par année ou de vente temporaire;
- À caractère religieux, politique ou sexuel, les jeux de hasard et les loteries ainsi que liées à l'astrologie et aux sciences occultes ;
- Dont l'objet principal est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, politique, défense de droits, etc.);
- Dont les activités seraient de nature à porter atteinte à la moralité.